

Le Pacte est jugé trop flou pour convaincre

■ Les deux syndicats que sont la CSC-Enseignement et le Setca-Sel ont rejeté en l'état le Pacte d'excellence.

Aucun syndicat n'aura donc accepté en l'état le Pacte pour un enseignement d'excellence. Après la CGSP et les syndicats libéraux, c'était, ce mercredi, le Setca-Sel et la CSC qui ont fait remonter l'avis négatif de leurs affiliés. Du côté du syndicat chrétien, il se synthétise par un "non, sauf si". On pourrait résumer de la même manière celui du syndicat socialiste du réseau libre.

Des clarifications et des assurances

Les conditions que posent les syndicats sont multiples, et elles s'ajoutent à celles exprimées par les différents acteurs que sont les réseaux et les associations de parents.

Ces conditions syndicales sont d'abord des conditions de clarification. Globalement, ils jugent le Pacte trop flou. Tant au regard de son futur financement, que de sa future implémentation, ou de la forme concrète que prendra le tronc commun qui sera allongé jusque 15 ans.

Mais ils souhaitent aussi des garanties. En terme de maintien de l'emploi d'abord, et particulièrement dans l'enseignement qualifiant. Mais aussi en terme de moyens et de conditions de travail. Pour l'heure, s'insurge Joan Lismont, le secrétaire permanent du Setca Sel, "les améliorations du système scolaire et la réussite des élèves reposent dans ce projet quasi exclusivement sur les épaules des enseignants, et tout objectif non

atteint est imputé à leur mauvaise volonté ou leur incompétence". Dans son communiqué, le syndicat chrétien rappelle lui la nécessité de revoir les conditions de travail, dont la taille des classes. "Les enseignants sont prêts à mettre en œuvre la pédagogie différenciée, mais pas dans des classes de 24 élèves", avertit Eugène Ernst, secrétaire général de la CSC-Enseignement. Lequel réclame également une valorisation de la fonction enseignante, notamment sur le plan barémique.

Tensions au sein du PS

Si tous les acteurs de l'enseignement ont mis des conditions à la reprise des pourparlers, personne n'a claqué définitivement la porte du Pacte. On attend donc l'avis du groupe central qui dirige les travaux, et celui de la ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns (CDH), pour discerner les modalités des prochaines négociations. Quoi qu'il en soit, le Pacte n'est pas mort. Tout le monde est conscient qu'il y a un besoin urgent de réformer l'enseignement, et qu'il n'y a pas de plan B sur la table. Néanmoins, la ministre devra faire preuve d'un juste équilibre pour répondre aux conditions des acteurs, parfois contradictoires, tout en maintenant la cohérence globale de la réforme. Cet exercice sera d'autant plus complexe que le terrain est échaudé. Une preuve supplémentaire de cet agacement a été apportée mercredi par une motion de la section de Liège du parti socialiste qui se désolidarise du Pacte. Une motion étonnante quand on sait que le PS est le partenaire de majorité du CDH à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un effet collatéral de scandale Publi-fin dans lequel le PS liégeois est embourbé?

BdO

La double casquette de la ministre est en sursis

■ Une commission planche sur la fin du cumul entre ministre et chef de réseau.

Aux sommets de l'enseignement francophone en Belgique, on découvre une spécificité peu connue mais historique : la double casquette de la ministre de l'Éducation. Pouvoir régulateur en tant que ministre, elle est également à la tête du réseau officiel organisé par la Fédération (un réseau qui scolarise 15% des élèves francophones). Cette situation peut sembler très institutionnelle, mais "elle ne fa-

cilite en rien la bonne gouvernance du système, en ce que la ministre est à la fois juge et partie lorsqu'elle rédige un décret qu'elle doit elle-même appliquer", expliquent Roberto Galluccio et Fanny Constant, respectivement administrateurs-délégués du CPEONS et du CECP, les réseaux d'enseignement des communes et des provinces.

Pour ces derniers, il est important de profiter du Pacte pour mettre fin à cette situation. "Tout le monde sera gagnant, assure Fanny Constant. La ministre qui sera déchargée de certaines fonctions et dont les prises de parole seront plus claires, car on ne sait pas

toujours si elle parle en tant que ministre ou cheffe d'un réseau; son réseau qui gagnera en autonomie; et les autres réseaux qui pourront parler d'égal à égal, ce qui favorisera les collaborations."

Une vieille question

Cette idée de découpler la fonction de la ministre n'est pas nouvelle. Elle faisait déjà partie de la déclaration de politique communautaire de... 2009. Elle fait aussi consensus parmi les acteurs de l'enseignement même si personne ne sait encore quelle forme donner à cette réforme.

Faut-il créer un organe autonome comme cela se fait en Flan-

dre par le biais d'une OIP (organisme d'intérêt public)? Ou

peut-on se contenter de réformer l'administration, pour assurer le découplage en son sein?

Personne n'a encore la réponse, mais les esprits cogitent, a expliqué fin janvier en Commission parlementaire la ministre Schyns à la députée Ecolo Barbara Trachte qui lui posait la question. Un co-

mité de pilotage a même été mis en place, et il devrait livrer son verdict dans les prochains mois.

"J'ose espérer que nous ne nous contenterons pas du service minimum, et que l'on prendra exemple sur la Flandre, insiste Barbara Trachte. Mais je ne suis pas très optimiste, je sens des tensions autour de la question dans le gouvernement."

BdO